

## VILLE DE SAINT-PASCAL

### AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 1<sup>er</sup> août 2016, à 20 h 00**, au 405, rue Taché, Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Nature et effets :**

La demande vise à permettre l'agrandissement du bâtiment existant pour lequel l'emplacement de chargement ne respectera pas l'article 3.8.8.4 du règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui précise que chaque emplacement de chargement doit être entouré d'un tablier de manœuvre d'une superficie suffisante pour qu'un véhicule puisse y accéder en marche avant et changer complètement de direction sans pour cela emprunter la voie publique.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

**Identification du site concerné** : 425, avenue Patry

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Ville de Saint-Pascal, ce 11<sup>e</sup> jour de juillet 2016.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 13 juillet 2016 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 11 juillet 2016.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA